



**Commission
scolaire
de Montréal**

La place du patrimoine scolaire dans la politique du patrimoine de la Ville de Montréal

Mémoire soumis par :

La Commission scolaire
de Montréal
(CSDM)

dans le cadre

de la consultation
publique de la Ville de
Montréal sur le projet de
politique du patrimoine



Janvier 2005

« Par leur nombre, leur implantation, et leur rôle essentiel dans la vie sociale, les écoles de quartier contribuent fortement à la vie du quartier au même titre que l'église ou l'édifice municipal »

Le patrimoine de Montréal,
Document de référence p.88
Ville de Montréal, 1998.

Introduction

La consultation publique sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal est un rendez-vous historique que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne voulait pas manquer :

- Parce que la CSDM est une institution montréalaise qui existe depuis 160 ans et dont le développement est directement relié à celui de la Ville de Montréal.
- Parce que la CSDM s'est dotée depuis 75 ans d'un service des archives qui témoigne de son souci patrimonial et qu'elle a mis sur pied un comité sur le patrimoine architectural depuis 5 ans avec pour objectifs d'identifier les aspects significatifs de son parc immobilier et de se doter d'un processus de conservation.
- Parce que la reconnaissance du patrimoine scolaire est un élément important du patrimoine public et en particulier dans une perspective patrimoniale montréalaise.

Nous voulons par ce mémoire, faire connaître notre satisfaction de voir adopter une politique du patrimoine qui attribue un rôle de leader à la Ville de Montréal. Pour transformer ce leadership en un véritable projet collectif nous voulons nous assurer que le patrimoine scolaire fasse partie des priorités de la politique et que la CSDM en particulier soit reconnue comme un partenaire de premier niveau.

Pour y arriver nous voulons :

1° Nous assurer d'une complémentarité de nos actions et de nos processus en gestion du patrimoine comme propriétaire et gestionnaire, mais aussi comme partenaire avec la Ville.

2° Souligner l'importance du patrimoine documentaire et architectural de la CSDM par une intégration de nos éléments remarquables au corpus des biens protégés par le volet municipal de la Loi sur les biens culturels.

3° Démontrer la réalité de l'urgence d'assurer la conservation de ce patrimoine en rappelant le déficit d'entretien immobilier et la décroissance démographique.

4° Trouver des sources de financement en s'associant avec la Ville dans des démarches auprès des deux paliers gouvernementaux provincial et fédéral et par l'intégration du volet scolaire aux programmes de subventions.

L'année 2005 marque un jalon important pour la CSDM qui doit adopter son plan stratégique et dont les orientations en matière de réussite scolaire s'appuient notamment sur des conditions matérielles adéquates et, à ce chapitre, la remise en état des édifices dans le respect de la préservation patrimoniale est essentielle.

La prise en compte des particularités patrimoniales des écoles fait aussi partie des revendications de la CSDM auprès du ministère de l'Éducation au même titre que la reconnaissance acquise du déficit d'entretien des édifices.

Le patrimoine scolaire.

Le patrimoine scolaire fait partie du paysage montréalais depuis longtemps. Il est ancré dans l'espace et le temps de la Ville de Montréal. Chaque Montréalais, grand ou petit, a un attachement particulier à son école de quartier; l'école fait partie de la vie quotidienne et de l'histoire de vie de tous. Chacun conserve dans sa mémoire un souvenir indélébile de ces murs qui l'ont vu grandir, de certains professeurs, de livres scolaires et de certains événements marquants. Le roman Charles le Téméraire publié dernièrement traite abondamment de cette relation à l'école et au quartier.

Si, aujourd'hui, l'école nous paraît être à la fois construction et institution, cette évocation n'a pas toujours été réalité. Les réflexions entourant les préoccupations normatives, architecturales, urbaines et sociales provenant de part et d'autres des pays occidentaux ont permis, sinon de valoriser, du moins d'attirer quelque peu l'attention sur notre patrimoine scolaire.

Malgré cela, la politique du patrimoine proposée aujourd'hui qui traite des efforts à faire pour préserver le patrimoine municipal, commercial, industriel, voire naturel et qui identifie une priorité de préservation du patrimoine religieux, ne souligne que brièvement l'importance de la conservation du patrimoine scolaire à l'intérieur d'un volet plus général dit institutionnel.

Ce patrimoine scolaire n'a pas à notre avis toute la reconnaissance qu'il mérite; les bâtiments scolaires sont perçus surtout comme des bâtiments utilitaires. Démolitions et reconversions ne semblent pas soulever de questions sur la valeur esthétique, historique ou architecturale des écoles,

comme si ce patrimoine n'avait pas la valeur symbolique d'une église ou d'un site industriel.

La politique propose dans le volet gestionnaire exemplaire de s'associer aux autorités religieuses pour planifier la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux comme enjeu prioritaire. Nous disons aujourd'hui que le patrimoine scolaire doit être inclus dans cette orientation parce qu'il représente une valeur exceptionnelle en raison de :

1° L'intérêt du point de vue de l'histoire. Les écoles sont en effet directement liées à l'histoire de Montréal par des questions relatives à l'organisation des institutions scolaires et à l'influence des institutions politiques. Une histoire, faut-il le rappeler, qui est largement tributaire du développement socio-économique du Québec en général et de la Ville de Montréal en particulier. Entre 1846 et 1869, les commissaires étaient d'ailleurs nommés par la Ville.

2° L'intérêt du point de vue archivistique. La CSDM, à ce chapitre, possède un service d'archives datant de plus de 75 ans qui est mis à la disposition de ses partenaires, des chercheurs et historiens et dont la reconnaissance dépasse largement le cadre québécois.

3° L'intérêt du point de vue éducatif : par l'innovation et le leadership pédagogique, caractéristiques de la CSDM au cours de ses 160 ans d'histoire.

4° L'intérêt du point de vue muséologique par la participation au projet de Musée national de l'éducation du Québec.

5° L'intérêt du point de vue architectural par la valeur indéniable de plusieurs bâtisses et la notoriété de plusieurs des architectes qui les ont réalisées.

Durant les récentes années, et le document d'information sur la politique du patrimoine le démontre, l'attachement au patrimoine bâti est devenu l'une des préoccupations de l'heure auprès de la société québécoise en général.

On note la même chose au sein des commissions scolaires de l'île, dont une volonté de mieux connaître, conserver et préserver le patrimoine scolaire, témoin matériel de notre héritage culturel et éducationnel.

La commission scolaire de Montréal

Nous désirons rappeler ici la spécificité montréalaise telle que nous l'avons décrite dans le plan stratégique comme contexte au défi de la réussite des élèves.

La Commission scolaire de Montréal qui a maintenant plus de cinq ans est jeune; mais, elle est l'héritière de tout une histoire qui est celle de la Commission des écoles catholiques de Montréal, fondée en 1846.

La CSDM s'inscrit dans une ville qui est un bouillon de culture et d'innovation et qui comporte les caractéristiques d'un très grand centre urbain. Elle ne vit pas en dehors du temps et de l'espace. Elle est tributaire de cette ville où elle est établie.

La Commission scolaire de Montréal est de loin la plus importante commission scolaire québécoise. Elle compte plus de 100 000 élèves en formation générale des jeunes,

des adultes et en formation professionnelle. Son réseau compte plus de 300 établissements dont 200 sont utilisés à des fins scolaires et une centaine à des fins communautaires dont plusieurs en partenariat avec la Ville de Montréal ou des groupes communautaires soutenus par celle-ci.

La CSDM est riche d'un personnel qualifié de plus de 18 000 employés, ce qui la classe parmi les principaux employeurs de la région métropolitaine. Bien ancrée dans la ville, la CSDM représente un levier social, économique et culturel important pour la communauté montréalaise.

La CSDM et le patrimoine

La Commission scolaire de Montréal, préoccupée par la richesse de son parc immobilier, a déjà entamé un processus de conservation en créant un comité du patrimoine et en mettant sur pied une fondation qui vous livrera aussi son point de vue lors de ces audiences publiques.

Ces initiatives ont été prises dans le but de pouvoir faire l'évaluation patrimoniale du parc immobilier de la CSDM, de déterminer les éléments significatifs et d'en faire une mise en valeur éventuelle. Dans le projet de politique déposé par la Ville, on cite d'ailleurs cette initiative de la CSDM en appui au rôle de gestionnaire exemplaire de la Ville de Montréal visant à accroître la connaissance du patrimoine de Montréal.

Tout comme le patrimoine religieux, le patrimoine scolaire est riche d'exemples importants pour l'histoire du développement de l'architecture spécifique à Montréal et à

ses quartiers. Le chapitre sur le patrimoine scolaire du document de référence de 1998 traite de cette richesse avec de nombreuses références aux propriétés de la CSDM. On y reconnaît la contribution d'architectes importants tels que les Marchand, Cormier, Gouin, Venne, Viau, Reeves, Maxwell et autres. Des exemples des diverses époques de l'architecture des styles des beaux-arts, néo-renaissance néo-classique et même d'un style qualifié d'école montréalaise sont répertoriés parmi les écoles de la CSDM. Ce document énumère au moins une trentaine d'édifices scolaires significatifs sur le territoire de Montréal.

Le patrimoine scolaire demeure malgré cela négligé dans le projet de politique patrimoniale de la Ville de Montréal, il ne fait pas partie des priorités et, pourtant c'est une richesse à préserver et à valoriser au même titre que les édifices municipaux ou religieux.

Depuis l'an 2000, la CSDM s'est associée à l'école d'architecture de l'université de Montréal par le biais de son programme de maîtrise en conservation de l'environnement bâti, dirigé par M. Jean-Claude Marsan, pour faire une évaluation patrimoniale dans le but de dresser une liste d'édifices remarquables qu'il serait prioritaire de protéger et de mettre en valeur. Il faut rappeler ici qu'aucune école n'est protégée par la Loi sur les biens culturels et que quelques-unes seulement ont le statut d'immeuble significatif. Alors que le patrimoine scolaire devrait nous interpeller, il semble plutôt méconnu.

L'étude réalisée a permis de faire ressortir les éléments suivants :

1. Les écoles sont soumises à la rude épreuve du temps et de leur clientèle. Pourtant, plusieurs sont encore

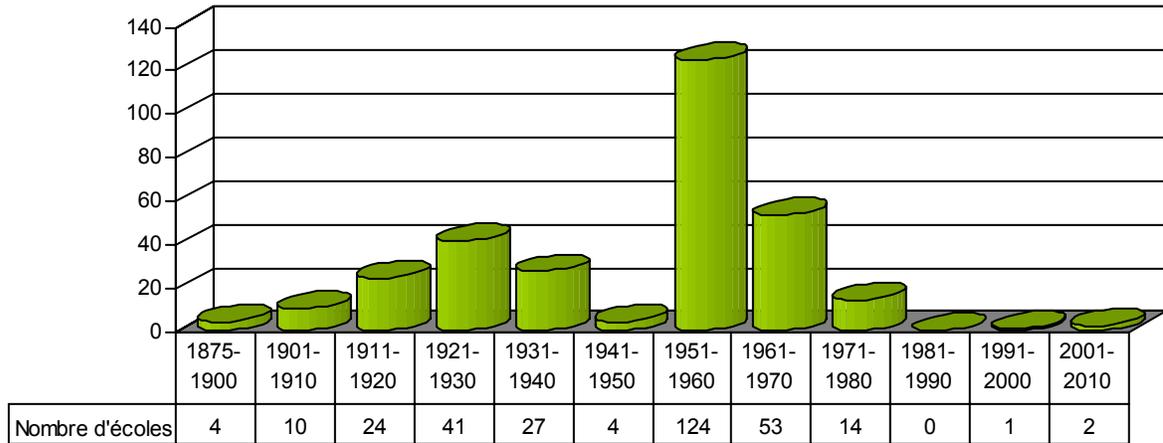
dans un état exceptionnel, telles que les écoles Irénée-Lussier ou Le Plateau.

2. L'étude a permis de tracer les prémisses d'une histoire de l'école comme type architectural, qui s'est avérée pour les années 1900-1930 plus riche et subtilement plus diversifiée que prévu au départ.

3. Les écoles jouent un rôle structurant dans l'organisation spatiale. Avec les églises, ce sont souvent, les seules institutions avec une architecture plus ou moins monumentale distinctive.

La figure ci-dessous représente la répartition du parc immobilier de la CSDM selon l'année de construction.

Année de construction - Nombre de bâtisses par groupe d'âge



Sur cette figure, on peut constater que durant les années d'après-guerre, soit entre 1920-1940 et 1950-1970, la Commission scolaire de Montréal a du faire face à une croissance démographique importante qui a donné lieu à la construction de plusieurs écoles. Mais pas n'importe où, sans un plan de développement de la Ville. Ainsi, M. Marsan a fait le calcul que 25% des établissements scolaires sont situés sur le même îlot ou l'îlot voisin de l'église et 55% sont situés en tête d'îlot, ce qui constitue un bon indicateur du rôle stratégique qu'on voulait faire jouer à l'école dans le paysage urbain.

La conservation du parc immobilier

Depuis quelques années on observe une diminution de la clientèle scolaire et en particulier cette année se pose la question des fermetures d'écoles. Les écoles sous-utilisées,

vétustes ou ne répondant pas aux normes actuelles seront les premières à être fermées, réaffectées à d'autres fonctions, vendues ou démolies. Il s'avère urgent dans cette situation d'approfondir la démarche d'analyse patrimoniale de ces édifices pour en déterminer la valeur et l'intérêt public.

Un autre problème important vient s'ajouter à la gestion immobilière : le vieillissement des écoles et le déficit d'entretien qui s'élève actuellement à plus de 125 millions de dollars. Ce montant correspond aux travaux reportés d'année en année en l'absence d'un financement adéquat du maintien en état des édifices dont le ministère de l'Éducation reconnaît la problématique au même titre que les autres ministères. Nous indiquons au tableau de la page suivante le bilan de l'entretien différé jusqu'à 2004.

Les immobilisations annuelles pour faire face à ce déficit est d'environ 9,5 millions de dollars par année.

Fenestration	21 825 000 \$
Toiture	34 010 000 \$
Maçonnerie	11 239 000 \$
Chauffage Ventilation	21 721 000 \$
Alarme	2 776 500 \$
Autres	34 646 400 \$
Total	126 217 900\$

Les services de gestion immobilière des commissions scolaires sont, on l'aura déduit des données sur les besoins, aux prises avec de difficiles décisions. Comment faire l'arbitrage entre les besoins éducatifs de réaménagement fonctionnel, les rénovations architecturales urgentes et les modifications du cadre légal immobilier en respectant les caractéristiques patrimoniales des édifices, quand en plus, la reconnaissance du patrimoine scolaire n'est pas une priorité pour une politique patrimoniale.

Les ressources limitées face à des besoins démesurés pour l'entretien et le maintien en état des actifs, alors qu'il y a urgence de protéger notre patrimoine, résumement bien la situation à laquelle fait face la CSDM .

Une reconnaissance de la valeur patrimoniale scolaire et la priorisation des actions en partenariat avec la Ville de Montréal permettraient de faire un pas dans la bonne direction.

Recommandation

Dans le cadre de la consultation sur le projet de politique du patrimoine, la Commission scolaire de Montréal recommande de modifier les enjeux concernant le patrimoine bâti de façon à incorporer le patrimoine scolaire dans les priorités de la politique et d'associer à chaque endroit dans le texte le terme patrimoine religieux et scolaire et notamment à l'article 5.3.2.

Conclusion

La Commission scolaire de Montréal a voulu par ce mémoire donner son appui à ce tout premier projet de politique du patrimoine et assurer la Ville de Montréal de son adhésion aux valeurs véhiculées dans le projet.

Nous avons voulu aussi par ce mémoire signaler aux décideurs que le patrimoine scolaire fait partie de l'héritage collectif et, qu'à ce niveau, il doit faire l'objet d'une priorité d'action au même titre que le patrimoine religieux dont il est le complément incontournable.

Nous souhaitons être entendus et nous reconnaître dans la version finale de la politique du patrimoine. Les gestes posés par la CSDM en gestion proactive du patrimoine scolaire jusqu'à maintenant démontrent son désir de participer à l'avenir de Montréal.